Journal de l'environnement
Sites & Sols

La biodiversité remarquable en France : un diagnostic alarmant

Le 03 mai 2010 par Sabine Casalonga

Plus de 50 % des espèces et près de 75 % des habitats, parmi les plus menacés d'Europe, ne sont pas en bon état de conservation en France, premier pays européen abritant cette biodiversité. C'est ce que révèle la première évaluation de la directive « Habitats » publiée par le Service d'observation et des statistiques de l'environnement (SOeS).

Les mauvaises nouvelles continuent de pleuvoir en cette année internationale de la biodiversité. Après la récente étude confirmant le recul des espèces et des écosystèmes de la planète depuis 40 ans, le premier bilan de santé de la directive « Habitats » ne se montre guère plus rassurant.

Seuls 1 habitat sur 6 et 1 espèce sur 5 d'intérêt communautaire sont en bon état de conservation en France, selon les résultats de cette première évaluation, publiés dans la lettre d'information du Commissariat général au développement durable, en avril. La directive de 1992 à l'origine du réseau Natura 2000, vise à protéger 216 types d'habitats et 1.180 espèces considérés comme les plus menacés car en danger ou rares. Et elle oblige également les Etats membres à réaliser tous les 6 ans une évaluation de leur état de conservation. La première évaluation a porté sur la période 2001-2006.

Supervisé par le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), le volet français a concerné 131 habitats et 290 espèces « remarquables », sur tout le territoire métropolitain et dans les zones Natura 2000. La France est le pays de l'UE le plus concerné, avec 962 évaluations réalisées sur 2.941 en Europe.

17 % des habitats en bon état

Trois quarts des habitats évalués étaient dans un état défavorable de conservation (41 % en «mauvais» état et 35 % classé en « inadéquat ») contre 17 % seulement dans un état favorable, valeur analogue à celle observée au niveau européen. Les 3 états de conservation -« favorable », « défavorable inadéquat », « défavorable mauvais » sont

établis en fonction de paramètres comme la surface estimée et la viabilité à moyen terme des habitats, ou l'état de population et de leurs habitats pour les espèces.

La région « atlantique » -qui correspond grossièrement à la moitié ouest de notre pays- est la région biogéographique la plus mal classée, avec 53 % d'habitats en mauvais état. L'agriculture et l'urbanisation du littoral sont notamment pointées du doigt. La région alpine (Alpes et Pyrénées) est en revanche celle qui regroupe la plus forte proportion d'évaluations favorables, en France mais aussi en Europe. Globalement, ce sont les habitats marins et côtiers, les dunes, les tourbières et bas-marais, les habitats d'eau douce ainsi que les prairies qui sont les plus dégradés.

20 % des espèces hors danger

Plus de la moitié des espèces sont dans un état de conservation défavorable (33 % en «mauvais», 21 % en «inadéquat») contre 20 % dans un état favorable.

Ce sont les régions atlantiques et continentales qui présentent les résultats les plus défavorables à l'échelle nationale et communautaire. A contrario, 32 % de la flore alpine et 28 % de la faune méditerranéenne sont dans un bon état de conservation.

Parmi les vertébrés les plus en danger, on trouve les amphibiens (55 % en mauvais état) et les poissons (66 % en état défavorable). Chez les invertébrés, la situation apparaît très défavorable pour les crustacés et les mollusques. Enfin parmi les insectes, les papillons et les libellules sont les plus fragilisés. Notons que certaines évaluations n'ont pu être conduites, surtout pour les espèces marines (62 % en Méditerranée et 80 % en Atlantique), les chauves-souris (60 %) et les invertébrés. Par rapport à l'Europe, la situation française est néanmoins similaire, voire meilleure pour le nombre d'espèces en bon état.

L'agriculture, l'industrie et l'urbanisation en cause

Les activités agricoles et forestières (19 %), les processus naturels tels érosion et incendies (17 %), les changements des conditions hydrauliques induits par les activités humaines (16 %) et l'urbanisation et l'industrialisation (13 %) sont les 4 principales pressions et menaceslistées pour les habitats.

L'agriculture et la sylviculture (27 %) constituent également la première menace pour les espèces, devant l'urbanisation et l'industrialisation (14 %), les processus naturels -espèces invasives, maladies etc. (13 %). D'autres activités comme la pollution, les transports et le tourisme figurent également parmi les facteurs d'influence négatifs.

La prochaine évaluation, qui portera sur la période 2007-2012, est attendue pour 2013. Elle permettra de préciser l'évolution de la biodiversité remarquable à partir de ce premier état des lieux.